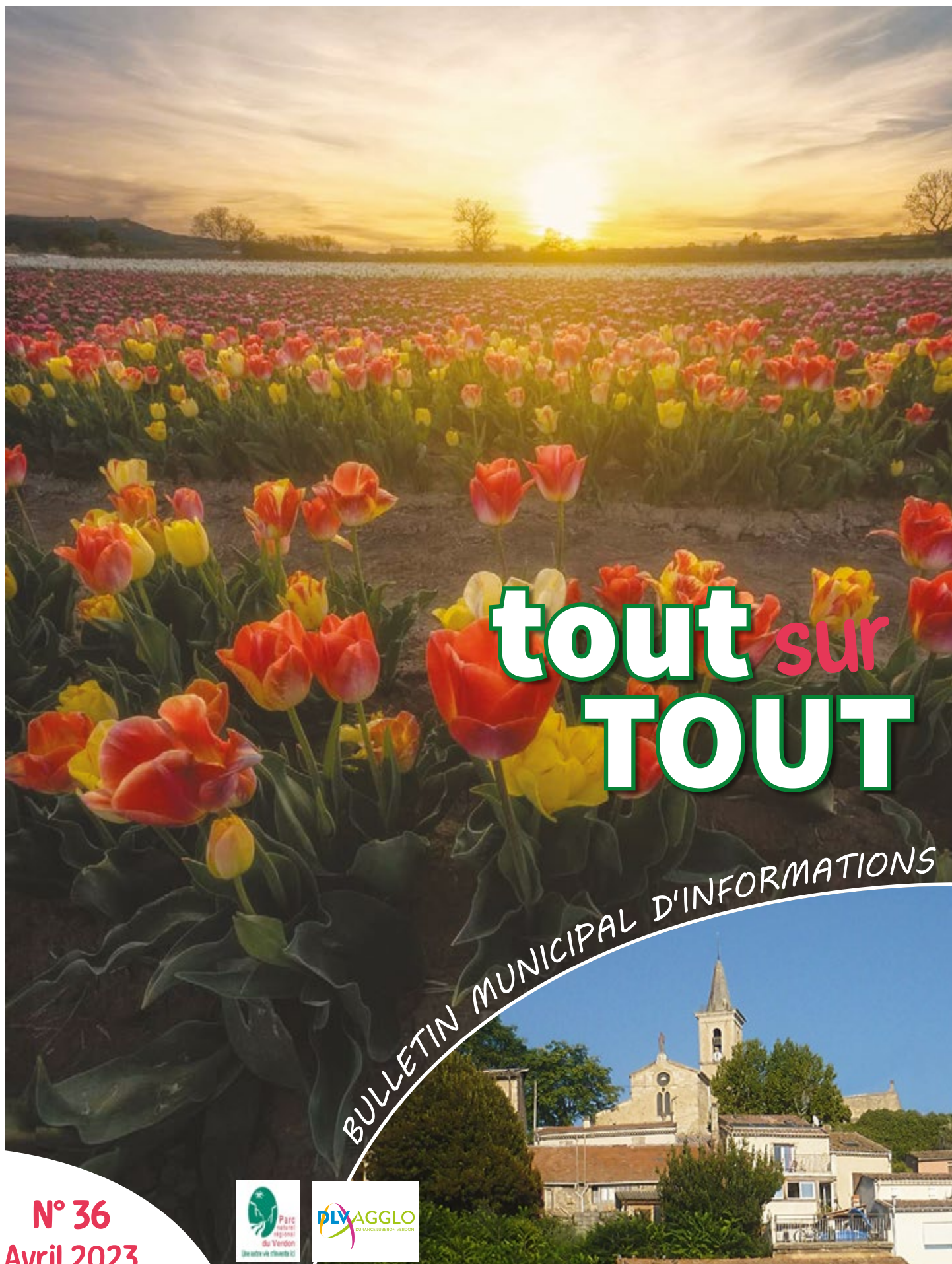


La Brillanne



tout sur TOUT

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

N° 36
Avril 2023





Chères Brillannaises, Chers Brillannais,

Je salue fraternellement, en votre nom, Mme SAUVADET Anifa et M. LUCAS Xavier, deux conseillers municipaux démissionnaires, qui pour des raisons professionnelles ou personnelles ont quitté la commune. Tous deux savent qu'ils seront toujours très bien accueillis à La Brillanne. Nous vous souhaitons une très bonne continuation dans vos projets respectifs en sachant que La Brillanne résonnera toujours dans votre cœur. Je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres qui intègre l'équipe municipale : Mme COURSELLE Isabelle et M. DE MEESTER Thibaud.

Le dossier de « La Médécino » avance dans les délais impartis. Les trois médecins et les acteurs du projet, seront bientôt installés sur notre commune. Une rencontre importante avec l'ARS – Agence Régionale de Santé – et la CPAM est programmée début avril. Un retour sera fait dans le prochain tout sur TOUT.

La livraison du PEM - Pôle d'Echange Multimodal - devait être effectuée pour le mois d'avril. Comme vous l'avez constaté les travaux se sont interrompus brutalement. La SNCF a encore une nouvelle fois « frappé ». L'arrêt est de son seul fait. Finalement après notre intervention avec M. le Président de la DLVA auprès de M. le Préfet des Alpes de Haute-Provence les travaux reprennent mais la livraison est de facto repoussée.

La municipalité regrette, ET VOTRE SERVITEUR LE PREMIER, la fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire de septembre 2023. M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a accordé plusieurs audiences : Parents d'élèves ; mairie. Les éléments objectifs apportés n'ont pas fait, malheureusement, pencher la décision. Le Maire et son conseil municipal ne peuvent pas intervenir sur une décision de l'Etat. Souvent l'exemple des RPI-Regroupement Pédagogique Intercommunal a été donné mais la commune n'est pas membre d'un RPI car l'école est autonome. Au niveau communal, nous faisons tout notre possible dans notre champ de compétence pour toujours accompagner au mieux l'école : ATSEM, Garderie le matin et le soir, cantine à 1 €, budget conséquent, voyage scolaire, Je reconnais l'implication des parents d'élèves et la loyauté de Mme la Directrice.

Au niveau financier, je vous accorde aisément que bâtir le budget n'est pas simple. Nous nous étions engagés et je proposerai lors du conseil municipal sur le budget le maintien des taux communaux actuels. Cela signifie qu'ils restent identiques depuis 2014. Un maintien des investissements est prévu.

Les travaux d'extension et de réhabilitation du centre d'accueil Emile Marie vont prochainement commencer. Il faut savoir que le prix réactualisé augmente de plus de 50.000 €. ...

J'ai toujours souhaité un village où il fait bon vivre en essayant d'avancer de concert même si de temps en temps nous ne sommes pas d'accord mais la lecture du texte de l'élue de l'opposition me laisse interrogatif et très amer. Je ne souhaite pas polémiquer mais uniquement réagir, vous trouverez ma réponse en page 11 de ce numéro suite à son expression libre.

Bien à vous

Votre maire Conseiller régional,
BORGHINI Jean-Charles

Nouveaux panneaux d'affichage



au sommaire :

Édito du Maire p 2

ACTUALITÉS COMMUNALES

Le retour des vœux.....	p 3
Un centre de santé sur la Brillanne.....	p 3
Le centre d'accueil bientôt en travaux.....	p 4
École : fermeture d'une classe.....	p 4
Bienvenue aux nouveaux arrivants.....	p 4-5
Adressage terminé.....	p 5
2 ^{ème} Marché de Noël.....	p 5
Fête de l'hippodrome.....	p 6
Noël des aînés.....	p 6
Atelier mémoire.....	p 6
Le PLU avancé.....	p 6

VIE ADMINISTRATIVE

Principaux points abordés lors des derniers conseils municipaux.....	p 7
Obligation légale de débroussaillage.....	p 7
Cartes d'identité et certificats.....	p 7
Recensement citoyen.....	p 7

LES ASSOCIATIONS

Association Brillanne citoyenne - Club de l'amitié - Comité des fêtes - Brillanne boules - Don du sang - Foire Paysanne - Gym brillannaise - Livre mon ami - X-Trem buggy Jardins de vives eaux - Belles mécaniques brillannaises - Tennis club brillannais.....	p 8-9
--	-------

EXPRESSION LIBRE

Liste ENSEMBLE FAISONS RENÂÎTRE LA BRILLANNE, Liste ENSEMBE, Liste LA BRILLANNE AVENIR 2020.....	p 10
--	------

HOMMAGE

Au revoir Anifa et merci !.....	p 11
Nouveaux commerces.....	p 11

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros utiles.....	p 12
Stationnement gênant.....	p 12
Rénovation énergétique.....	p 12
Horaires Médiathèque.....	p 12
Horaires La poste.....	p 12
À vos rendez-vous.....	p 12
Trions le verre pour aider la Ligue contre le cancer.....	p 12
Commerces ambulants.....	p 12
État civil.....	p 12

Directeur de publication :
M. Jean-Charles Borghini.
La commission communication :
Chrystel, David et Marcelle.
Maquette et impression :
Imprimerie de Haute-Provence
La Brillanne



site facebook
mairielabrilanne

Le retour des vœux !

Après 2 années d'absences dues à l'épidémie de COVID, la cérémonie des vœux a pu se dérouler. M. Le Maire présentant ainsi les projets communaux réalisés en 2022 et les diverses perspectives devant de nombreux brillannais et brillannaises ainsi que des personnalités et élus voisins. M. Le Maire avait choisi en préambule de faire honneur à la culture et la chanson en proposant une animation musicale avec la présence de Mme POMERO Laurence, professeur de piano sur la commune et également chanteuse... Après des chansons du répertoire de Gainsbourg, un diaporama a été diffusé avec de nombreuses photos de l'année 2022. M. Le Maire a vivement remercié les agents municipaux qui s'investissent tant au niveau des services techniques,

administratifs et périscolaire. Il n'a pas oublié les conseillers municipaux, les membres du CCAS et les nombreux bénévoles des associations, les chefs d'entreprises, commerçants et agriculteurs. Les différents partenaires aident à une bonne gestion communale : la Préfecture, le Département 04, la Région et le Parc Naturel Régional du Luberon. Par exemple le programme SEDEL initié par ce dernier partenaire vise à optimiser nos consommations et préserver nos ressources en eau et énergie. La médaille de la ville a mis à l'honneur cette année le peloton de gendarmerie d'Oraison avec à sa tête le major LE TIRANT. Le pot de l'amitié a clôturé ce moment avec un apéritif offert par les élus.

UN CENTRE DE SANTÉ SUR LA BRILLANNE



La volonté municipale de faire venir des médecins sur la commune porte ses fruits... M. Le Maire et son équipe avait nommé Mme Marcelle MANSUY à la délégation « santé » et depuis quelques mois elle ne ménage pas ses efforts pour que le projet aboutisse... Des locaux restaient disponibles sur la commune avec l'ancien centre médical « La Médico ». Une association composée de médecins cherchait un local. Le hasard du calendrier a bien fait les choses et la présentation du projet par l'association « Santé Communes Aux Terres », au conseil municipal a convaincu ce dernier.

Ce projet a été également présenté en réunion publique fin janvier devant un public nombreux, attentif et curieux. L'objectif des professionnelles de santé et de la commune est de lutter contre la désertification médicale et d'améliorer la santé de tous. A la différence d'une maison de santé, où les professionnels sont libéraux, le centre de santé permet le regroupement de professionnels salariés par l'association.

Il permet de favoriser l'accès aux soins pour le plus grand nombre avec le tiers payant et ainsi lutter contre les inégalités de santé. L'achat du bâtiment est en cours avec l'aide financière de l'Etablissement Public Foncier (EPF), la commune ne pouvant pas souscrire un nouvel emprunt suite à celui contracté en 2022 par l'achat d'une partie des terrains des Ferrayes (+ 768 000€).

LE CENTRE D'ACCUEIL BIENTÔT EN TRAVAUX

Après d'importantes infiltrations à l'automne et le risque encouru par le public, M. Le Maire a décidé la fermeture du centre d'accueil pour des raisons de sécurité. Les travaux débuteront en mai pour une durée de 6 mois environ. La rénovation énergétique du bâtiment a permis l'obtention de deux subventions, une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et une dotation de la Région PACA. Le coût total est de 298 000 €, frais d'étude inclus, le reste à charge pour la commune étant de 126 000 €.

Le programme de rénovation permettra la mise aux normes des locaux, l'isolation du bâtiment, des sanitaires PMR, un vestiaire, un local de rangement et la cuisine rénovée ouverte sur la grande salle. Les locaux seront restructurés pour répondre au programme de la commune qui est d'agrandir la salle avec la démolition des murs séparatifs.

Sont prévues :

- la pose de revêtements isolants, décoratifs et esthétiques en plafonds et murs,
- la pose des sols souples,
- la modernisation de l'aspect extérieur avec la rénovation des façades.

Changeement des ampoules LED par la DLVA.



ÉCOLE : FERMETURE D'UNE CLASSE

Mauvaise nouvelle pour tous avec la fermeture d'une classe en septembre... Suite à une légère baisse des effectifs annoncée en novembre avec peu de naissances en 2020 sur la commune. La commission départementale de l'Éducation Nationale a décidé de fermer une classe pour la rentrée de septembre 2023.

Malgré la mobilisation des parents d'élèves et la rencontre des élus avec M. le directeur académique, la commission a opté pour le maintien d'une classe à Bras-d'Asse. Décision incompréhensible, les effectifs étaient en train d'augmenter avec l'arrivée de nouveaux élèves depuis deux mois...

Les divers mouvements de familles sur le village ne sont pas prévisibles par la municipalité mais les arrivées et les départs d'élèves au sein de l'école sont transmis en direct à l'inspection d'Académie qui tient compte des moyennes par classes... Le nombre d'élèves par classe était en moyenne de 19,6 et il ne semble pas assez pour le maintien de la classe. Avec la fermeture de la classe le taux monte à 22,6 sans compter l'arrivée de nouveaux élèves pendant l'été. En cas de hausse trop importante l'inspecteur d'Académie s'est engagé la réouverture dès la rentrée de septembre.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS !



Une vingtaine de personnes arrivées en 2022 sont venues en mairie partager un moment convivial et en apprendre davantage sur leur nouvelle commune... Un kit de bienvenue leur a été distribué comprenant toutes les informations nécessaires à une bonne intégration : plan du village, listes associations et des commerces, horaires et coordonnées des services publics...

Nouveauté cette année appréciée par tous, la venue de Mme Mona ESPANEL du Parc Naturel Régional du Luberon chargée de mission relation avec le territoire. L'objectif principal était de faire connaître les richesses du territoire « Parc du Luberon » et d'informer sur la révision actuelle de la charte. Des prospectus divers étaient mis à

Actualités communales

disposition ; les sentiers de randonnées, le guide des producteurs locaux, les circuits vélos... Ils sont tous désormais disponibles à l'entrée de la mairie pour ceux qui souhaitent s'informer sur les richesses apportées par le Parc.

Après un discours de bienvenue de M. Le Maire a présenté les atouts et les divers projets en cours M. BERBEYER Jean-Paul de l'association Passé Patrimoine Local a proposé une visite guidée du vieux village : lavoirs, origine du nom de « La Brillanne » et de certaines rues, historique rapide n'ont plus de secret pour les nouveaux arrivants qui ont partagé un bon moment ensemble.



ADRESSAGE TERMINÉ



Certains d'entre vous l'ont remarqué sur leur carte électorale, il y a eu du changement niveau adresse sur la commune. Fini les voies sans nom, fini les maisons sans numéro, fini l'adresse différente de celle du voisin !

Les chemins de la Justice, de Font joyeuse, de la Gran'Jasse, de Pierrotard, de Pissais, des Tapis, la Voie royale et la Montée

des Jardins se parent de numéros. Les chemins de Font Juston, de la Baraque, du Pont du Pâtre, de Tabourne, des Plaines, des Prés-Neufs et l'impasse des Chênes verts se nomment officiellement.

Les routes départementales 116, 4100 et 4096 devient respectivement Route de Lurs, Route de Forcalquier et route des Alpes sur toute leur partie brillannaise.

À cause d'un retard dans les délais de fabrication, les 229 plaques ont commencé à être distribuées mi janvier. De nombreux brillannais se sont ainsi déplacés en mairie pour venir récupérer leurs plaques et leurs certificats d'adressage. Ils ont été accueillis par les élues Marcelle, Lise et Chrystel ainsi que par Léa l'agent administratif en charge de ce dossier parfois complexe. Il nous reste encore 90 plaques attendant de pouvoir orner leur maison.

Les démarches de changements d'adresse pour nombre d'organisme publics sont possibles sur le site :

<https://psl.servicepublic.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e2s1>

2^{ÈME} MARCHÉ DE NOËL

Cette 2^{ème} édition du marché de Noël un vendredi 1^{er} décembre après-midi a trouvé son public... et ses exposants. Il n'a pas neigé ce matin-là, comme l'an dernier. Une trentaine d'exposants avait fait le déplacement : artisans locaux et producteurs ont permis aux visiteurs venus nombreux de faire des achats de qualité pour Noël. Merci aux agents techniques, Cindy, Fred et Michel pour le montage et démontage des barnums, merci également aux agents administratifs Léa et Naïs qui ont œuvré pour l'inscription et le placement des exposants.

Une belle après-midi pour tous avec la tenue d'un stand des parents d'élèves au profit des écoliers et la vente de chocolat chaud, la déambulation musicale du groupe White Feet était financée par la commune.



Préparatifs des goûters de Noël offerts par la commune aux enfants de l'école.





CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

FÊTE DE L'HIPPODROME

LE 2 JUIN (inscriptions en mairie au mois de mai)

NOËL DES AÎNÉS : colis, repas et tombola

Les colis étaient festifs, la commune tient à maintenir cette tradition d'offrir un colis ou un repas pour les personnes de plus de 70 ans.

Après 2 ans de pause, le repas de Noël des aînés a eu lieu au restaurant Chez L avec plus de quarante convives, un bon moment convivial pour tous. Le CCAS a pu organiser une jolie tombola avec des lots offerts par les exposants du marché de Noël... Près de 300 tickets vendus au profit du CCAS qui permet une aide alimentaire pour les plus démunis avec la coopération de l'épicerie sociale d'Oraison.



ATELIER MÉMOIRE

Vous avez plus de 60 ans et vous aimez les jeux et la réflexion ?

Cet atelier est fait pour vous ! Venez partager un moment agréable en présence d'une psychologue, Aude TEMPLIER, qui vous accompagnera et vous donnera des astuces pour garder la jeunesse de votre mémoire et même développer ! Les séances sont gratuites et ludiques, le tout dans une bonne ambiance.

Inscriptions en mairie auprès du secrétariat.

DATES	Horaires
Mai : 3, 10, 17, 24 et 31	Mercredi matin de 9h30 à 11h30
Juin : 7, 14, 21 et 28	

ATELIER INITIATION INFORMATIQUE



Venez vous faire connaître en mairie si vous êtes intéressé.

Les horaires et contenus seront définis avec les participants.

LE PLU AVANCÉ

Le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) a eu lieu le 27/01/22 en conseil municipal Maire avec les objectifs poursuivis suivants :

- Préserver les espaces agricoles et naturels en assurant la pérennité du foncier ;
- Prévenir les risques naturels, notamment le risque inondation ;
- Favoriser un développement urbain maîtrisé, économe et respectueux de l'environnement ;
- Renforcer le positionnement de la Brillanne en pôle de proximité dans l'armature urbaine du SCOT en renforçant et en sécurisant ses équipements publics (Aménagement des routes, création de liaisons inter quartiers et développement des modes doux) ;
- Diversifier l'offre en logements pour maintenir la population et attirer de nouveaux habitants en

priorisant des opérations mixtes et intégrées ;

- Pérenniser et développer les commerces et services de proximité dans le centre du village ;
- Rationaliser les espaces d'activités de la commune dans les secteurs des Fourches et du Plan sur les espaces déjà urbanisés.

Les prochaines étapes à venir sont le travail sur les OAP (opération d'aménagement et de programmation) et le règlement-zonage. Ces étapes sont longues administrativement car il faut mener de front les projets municipaux qui seront retranscrits au travers des OAP et l'inter-agissement avec les documents tels que le PLU-SCOT-PLH mais également avec les bureaux d'études (PLANED-ECOVIA et MG concept pour la traversée de Ville).

Vous serez avertis en temps utile des prochaines avancées et réunions publiques (panneaux d'information-site internet).

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS LORS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Plus de détails sur le site internet labrillanne.dlva.fr

→ Recours aux services d'accompagnement des projets en énergies renouvelables thermiques proposé par le SDE 04 (syndicat de l'énergie). Partenaire des mairies le projet pour notre commune est de raccorder la chaudière bois à tous les bâtiments de l'école et la mairie. L'étude de faisabilité est en cours mais la première phase est positive. Vous serez informés une fois l'étude technique achevée.

- Mise en place de la tarification sociale de la cantine scolaire dans le cadre de l'opération « Cantine à 1 euro
- Convention de partenariat avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants. Après capture et authentification aucune euthanasie n'est pratiquée par la fourrière.
- Convention de mise à disposition d'une salle communale pour l'association Santé Commune aux Terres.

► OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSILLEMENT

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres

(ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur : feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.

PIÈCES D'IDENTITÉ ET CERTIFICATS

La procédure pour obtenir ces pièces est dématérialisée sur le site internet ants.gouv.fr



RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16-ème anniversaire ou sur le site internet :

presaje.sga.defense.gouv.fr



Les Associations

Lors des assemblées générales, les bilans moraux et financiers de chaque association ont permis de faire le point. Pour obtenir plus d'informations un document est à votre disposition en mairie avec les coordonnées des responsables des associations qui se feront un plaisir de

ASSOCIATION BRILLANNE CITOYENNE



Repair Café,
tous les 1^{ers} samedis du mois,
salle du foyer rural à Volx
Soirée jeux de société,
tous les vendredis soir
au Bar Le Central



CLUB DE L'AMITIÉ

Le club occupe l'ancienne salle du périscolaire située Route de Forcalquier.

Les mardis et mercredis après-midi :
jeux de cartes, scrabble.

Les vendredis : atelier couture.
Venez partager un moment convivial.

D'autres activités sont prévues :
voyages aux Baléares en mai, sorties à la
journée le 22 juin au Domaine de Billardier à
Tourve avec repas et revue Cabaret.

Un beau programme en perspective !



COMITÉ DES FÊTES

Samedi 15 avril 2023 :
Chasse aux œufs dans le village à 15h

Dimanche 11 juin 2023 :
Tournoi de sixte à l'aire de loisirs

Du 25 et 28 août 2023 : Fête Votive



BRILLANNE BOULES



Accueil d'un
championnat
départemental de
pétanque
les 19 et 20 avril
2023

Repas Aïoli
le 6 mai 2023 et
Vide grenier
le 25 juin 2023

*Bernard, Josiane, Claude
lors du championnat départemental*

DON DU SANG



141 poches de sang lors des 3 collectes,
un bon chiffre.

Date des collectes 2023 : jeudi 1er juin, jeudi 28
septembre, jeudi 14 décembre.

Lieu : salle des fêtes de Niozelles, celle de La
Brillanne étant en travaux.

FOIRE PAYSANNE

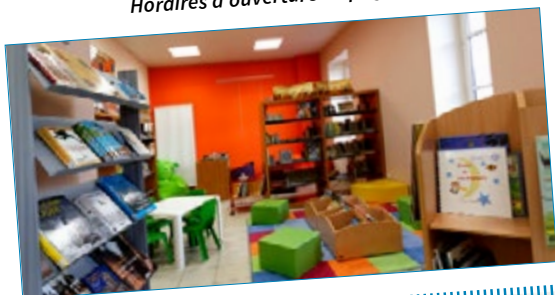


Dimanche 14 mai 2023 :
Vide grenier à l'aire de loisirs

Judi 18 mai 2023 :
Foire paysanne avec animations gratuites pour
tous et exposants locaux

LIVRE MON AMI

Bibliothèque/Médiathèque du réseau DLVaglo
sur la commune.
Horaires d'ouverture en page 12



X-TREME BUGGY



Modélisme, circuit à l'aire de loisirs
Samedi 15 juillet 2023 :
cours nocturnes



GYM BRILLANNAISE

Cours de gym le lundi et jeudi,
cours de danse pour les enfants
le mercredi.

JARDINS DE VIVES EAUX

Jardin botanique



Du 24 avril au 1^{er} mai :
exposition « A la découverte des animaux de refuges

Du 24 au 28 mai :
Fête de la nature avec des ateliers et conférences...
Le programme complet est à découvrir sur le site
[Facebook : Lesjardinsdeviveseaux](#)



BELLES MÉCANIQUES BRILLANNAISES

Dimanche 17 septembre 2023 :
Course de caisse à savon dans le village



TENNIS CLUB BRILLANNAIS



Cours pour adultes et enfants sur le terrain
situé Route de Forcalquier sur la gauche à la
sortie du village à côté du terrain de basket.

rejoignez-nous sur
facebook

ENSEMBLE FAISONS RENAÎTRE LA BRILLANNE



Brillannaises, Brillannais,

Débat chaotique pour les retraites, crise économique et sociale, hausse des coûts de l'énergie, inflation. Ajoutons à cela un cruel manque d'eau, une antenne qui défigure notre paysage et pour terminer la fermeture d'une classe de l'école du village.

Que manque-t-il à notre bonheur ? réfléchissons..... ah oui le dépôt anarchique d'ordures en tout genre et d'encombrants en dehors des poubelles afin d'embellir notre commune.

Je voudrais en effet parler de ce concept, totalement innovant, qui consiste à déposer des ordures en dehors des poubelles, des encombrants et même des déchets verts près des containers. Est-ce parce que les containers sont tellement hauts et les couvercles tellement lourds qu'il est difficile pour certaines personnes de les utiliser ? Ou encore parce que la mairie ne met pas à disposition une benne pour les déchets verts et que la déchetterie, gratuite, se situe à des années-lumière du village ? Ou alors Cela pourrait être simplement ce que l'on appelle des incivilités. C'est à dire du manque de respect, du mépris pour autrui, pour l'espace commun, l'espace même dans lequel ces personnes vivent !

Soyons sérieux un instant. Faudra-t-il en arriver à de la répression pour des choses aussi simples que de mettre les poubelles A la poubelle ? J'espère sincèrement que les personnes responsables de ces incivilités comprendront que des gestes qui ne demandent pas vraiment d'effort sont des clés pour vivre ensemble de manière apaisée, pour bien vivre.

Au-delà de ce petit coup de gueule, espérons que les projets en cours et ceux à venir puissent se concrétiser et permettent de valoriser notre village.

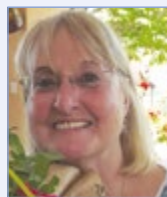
En attendant, je reste à votre écoute et me joins à toute notre équipe pour vous souhaiter une bonne entrée dans ce printemps 2023

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

David Liotta

(Ensemble faisons renaître La Brillanne)

ENSEMBLE



Concitoiennes, Concitoiens,

Dans le Tout sur Tout de juillet 2022 je vous informais de ce que j'avais demandé le coût total du Plan Local d'Urbanisme lancé en 2008. Je suis aujourd'hui en mesure de vous donner un montant à la date du 01/12/2021. En 13 ans, avec la révision du Plan d'Occupation des Sols (ancêtre du PLU), ce document d'urbanisme a coûté à la commune la somme de 115 229,76 € pour ne pas encore être terminé ni mis en application.

Au jour de rédaction de cet édit, je ne peux pas vous dire comment se présente le budget de la commune. Une commission finance existe, de laquelle je suis membre, mais elle n'est convoquée que trois jours avant le conseil municipal. Elle ne sert donc à rien. M. le Maire décide et arbitre tout seul sur le devenir budgétaire de la commune. Lors des élections il vous a promis de ne pas augmenter les impôts, mais ceux-ci vont quand même subir une belle hausse avec la revalorisation des bases fiscales qui s'élève à 7,1% (pour rappel l'année dernière elles n'avaient augmenté que de 3,4 %).

Comme vous avez pu le constater, les travaux du Centre d'accueil n'ont toujours pas commencé. L'appel d'offres aux entreprises a été lancé le 6 février et se terminera début avril.

Comme vous tous, je suis heureuse de la perspective d'un centre de santé sur la commune. Mais, aujourd'hui, je ne peux vous informer de rien car je ne sais rien. Je souhaite que vous ayez des renseignements dans ce bulletin municipal.

Je vous donne l'impression de ne rien apprécier de ce qui se fait sur La Brillanne mais c'est difficile d'être optimiste quand vous n'obtenez pas de réponses à vos questions ou que les réponses ne sont pas complètes.

J'avais une vision de la gestion communale tout autre. Pour moi, le consensus est un bon mode de fonctionnement mais pour cela il faut de la concertation. Ce qui fait cruellement défaut dans notre village.

Vous en avez eu l'exemple flagrant avec la fermeture d'une classe dans notre école annoncée trop tard. Les écoles qui ont réussi à garder leur(s) classe(s) sont celles dont le maire s'est mobilisé au côté des enseignants et des parents d'élèves....

Au plaisir de vous rencontrer lors des manifestations organisées par nos nombreuses associations.

Joëlle Dupré

Elue de l'opposition

LA BRILLANNE 2020

Soit Mme la conseillère municipale d'opposition essaie de se mettre à hauteur mais elle a beaucoup de mal à l'atteindre soit elle avance des éléments assez poussifs. En effet, le chiffre donné sur le PLU, car il est public, est important mais une commune doit être accompagnée par un cabinet spécialisé. Même les communes avec un service urbanisme y ont recours. Je précise que depuis 2008 la réglementation a changé - et elle s'impose à tous - et depuis 2014, la somme engagée est comme le nouveau SCOT est pris en compte. La commission finance, comme toutes les années, se déroule avant le conseil municipal et avant d'inviter les membres à y participer il est préférable d'avoir le maximum de chiffres précis Mme la conseillère demande d'être associée aux décisions, elle est invitée comme tous les autres membres. Si elle estime que cela ne sert à rien elle peut ne pas venir, c'est son droit. Le maire ne décide pas tout seul car c'est bien le conseil municipal qui vote. J'ai TOUJOURS parlé du taux des impôts communaux votés par le conseil municipal. Les bases fiscales sont un autre élément transmis par la DGFIP - pour être précis il s'agit de l'état 1259 - donc mécaniquement le montant à payer augmente. Donc heureusement que les taux n'augmentent pas car l'augmentation serait automatiquement beaucoup plus élevée. Il est heureux d'apprendre que les travaux n'ont pas commencé pour le centre d'accueil mais un appel d'offre respecte les règles des marchés publics et Mme est membre de la commission travaux donc associée à la démarche. Il est étonnant, Regrettable, que Mme puisse écrire à propos de la structure médicale qu'elle n'est au courant de rien. Elle était avec nous pour la visite du local donc elle sait où cela se situe, connaît les membres de la structure et le projet portée par l'association car ce projet avait été déjà présenté en réunion des membres du conseil municipal. La réunion publique a permis de présenter le projet à la population.

Pour terminer Mme, votre programme prévoyait un maire « tournant » donc le temps est arrivé de vous mettre en cohérence et être honnête avec vous même....

BORGHINI Jean-Charles

AU REVOIR ANIFA ET MERCI !

Après une carrière d'infographiste sur Paris Anifa est arrivée dans notre village en 2016 . Après avoir restauré sa maison située place des Aires, elle y a ouvert la galerie d'art « Brillan'Art » et a permis l'exposition de nombreux artistes locaux et même internationaux.

De caractère enjoué et dynamique, elle a œuvré pour les différents arts : photos, sculptures et tableaux ont trouvé leur place dans sa belle galerie qui était devenu un lieu de rencontres accueillant et d'échanges lors des vernissages et heures de visites.

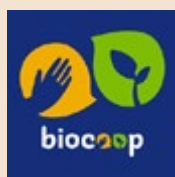
Elle a ouvert sa galerie aux enfants en permettant la tenue de cours de dessins mais également en proposant la visite et la tenue d'ateliers artistiques à des classes de l'école du village en présence des artistes.

Conseillère municipale élue en 2020 elle s'est investie au Centre Communal d'Action Social en prenant soin des personnes de son quartier, elle a également participé à l'élaboration et la rédaction d'articles pour les Tout sur Tout et le choix des panneaux d'information. Membre active du service culture de la DLVA (communauté de communes) elle a participé aux différentes commissions.



De nombreux voisins, amis, élus du conseil municipal et artistes sont venus pour fêter son départ dans la bonne humeur. Après un discours de remerciement chaleureux M le Maire lui a remis la médaille d'honneur de la ville qu'elle a reçu avec grand plaisir. Bonne continuation Anifa et grand merci d'avoir fait briller la culture et l'art sous toutes ses formes à La Brillanne.

2 NOUVEAUTÉS " QUARTIER LES FOURCHES "



BIOCOP

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI

De 9h30 à 13h et 15h à 19h

T. 04 92 73 18 82



STEP BY STEP

OUVERTURE D'UNE MICRO-CRÈCHE

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

T. 04 92 78 55 97



INFORMATION SNCF

À partir du mois d'avril, un agent sera à la disposition des usagers **tous les jours de 16h à 18h.**

À la gare de la Brillanne Oraison notre agent SNCF est polyvalent. Il a la charge de la circulation des trains.

Lorsque ses principales missions de sécurité le permettent, il peut se consacrer à la vente des titres de transport.



NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE : 04 92 78 63 18

HORAIRES D'OUVERTURE :

Les matins : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Les après-midis : lundi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 00

Mail : mairie.labrillanne04700@orange.fr

Site : <https://la-brillanne.dlva.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedelabrillanne>

Pour prendre rendez-vous avec M. le Maire ou un des adjoints merci de contacter le secrétariat par mail de préférence qui transmettra.

SERVICES DE LA DLVA : 04 92 70 34 00

Régie de l'eau et assainissement : 04 92 78 41 33

POMPIERS : 18/112

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

ADMR Association d'aide à domicile en milieu rural

04 92 78 97 37

Mail : admr.labrillanne@admrh.org

3939 : ALLO SERVICE PUBLIC

pour tous renseignements administratifs

STATIONNEMENT GÊNANT

Vous êtes propriétaire d'un véhicule, celui-ci est fréquemment stationné sur le trottoir de la Route des Alpes, en dehors des emplacements prévus. Cette voie est très passante et des aménagements ont été faits afin de permettre aux piétons de pouvoir circuler sans risque.

Aux termes des articles R 417-10 et R 417-11 du code de la route, le stationnement gênant la circulation publique, ce qui comprend notamment le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou les accotements réservés à la circulation des piétons ainsi que le stationnement devant les entrées carrossables des immeubles riverains de cette voie est réprimable.

En cas d'accident, la responsabilité des propriétaires de véhicule en stationnement gênants pourrait être recherchée, comme celle de la collectivité si elle n'agissait pas. Nous avons demandé qu'aucune contravention ne soit dressée pensant que les propriétaires de véhicule mesureront les conséquences de cette mauvaise habitude. Nous ne doutons pas que vous prendrez, à l'avenir, d'autres dispositions pour le stationnement de vos véhicules. Dans la négative, nous serions obligés d'envisager des sanctions.

La mairie

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE : MA PRIM RENOV'

Cette prime est ouverte à tous les propriétaires occupants et à tous les syndicats de copropriétaires. Grâce à cette aide, l'ANAH (agence nationale de l'habitat) a pour objectif de financer la rénovation de 400 000 à 500 000 logements par an.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires selon 4 catégories de revenus et des gains énergétiques permis par les travaux. Alors, pourquoi pas vous ?

Site internet : maprimrenov.gouv.fr

TRIONS LE VERRE POUR AIDER LA LIGUE CONTRE LE CANCER

En 2022, 4367 tonnes de verre ont été triées par les Bas-Alpins pour soutenir le comité départemental de la Ligue contre le cancer. Le SYDEVOM et ses collectivités adhérentes soutiennent cette opération qui consiste à reverser 2,50 euros pour chaque tonne de verre triée et recyclée. Avec l'argent collecté 3 axes d'actions sont financés : l'accompagnement des malades, la prévention et le dépistage et le financement de la recherche.



À VOS RENDEZ-VOUS !

Les détails seront affichés dans les panneaux.

AVRIL

le 15 - " NETTOYONS LE SUD " Opération Zéro déchet dans la commune à 10h, place Ste-Agathe

le 15 - CHASSE AUX ŒUFS

organisée par le comité des fêtes à partir de 15h, Parc des tilleuls

MAI

le 6 - AÏOLI organisée par l'association des Boules à l'Aire de loisirs

le 8 - CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE

le 14 - VIDE GRENIER à l'Aire de loisirs organisé par l'amicale du don du sang et la foire paysanne

le 18 - FOIRE PAYSANNE à l'Aire de loisirs toute la journée

JUIN

le 11 - TOURNOI DE FOOTBALL organisé par le comité des fêtes

le 17 - CONCERT à l'Église à 18h30 par la chorale COLT,

le 25 - VIDE GRENIER à l'Aire de loisirs organisé par la Brillanne boules

JUILLET

le 1^{er} - FÊTE DU PARC POUR TOUS de 14h30 à 17h30

le 5 - DON DU SANG de 15h à 19h à Niozelles

le 8 - SARDINADE à l'Aire de loisirs organisé par l'association des boules

le 27 - ANIMATION MUSICALE avec le groupe "TERTIO", place Ste-Agathe



STREET FOOD

ANGELINO PIZZA

Place Bon Accueil,
les vendredis et dimanches soir
et Place de la Gare,
les samedis soir

MARCHÉ BIO

Place Saint Agathe,
les vendredis à partir de 15h
avec des producteurs locaux

K2 STREET FOOD

Hamburgers
Place Bon Accueil,
les jeudis soir

VIETNAMIEN

Spécialité vietnamienne
Place Bon Accueil,
les samedis soir

INDIEN

Spécialité indienne
Place Bon Accueil,
les lundis soir

LE CRÉPIOT

Crêpes, galettes
Place Bon Accueil
les mardis soir



ÉTAT CIVIL

Naissances

DE MEESTER Antoine
LAFFONT RIQUELME Mayron
MATRAGLIA Andréa
MOTA Soma
TEYSSIER Chloë
RUGGERO Amalya

Décès

ANCIAES RODRIGUES José
BONIFACY NÉE PIERRET Louise



LAPOSTE

ouvert du lundi au vendredi
de 13h45 à 16h15,
et le samedi
de 10h15 à 12h30

MÉDIATHÈQUE Livres Mon Ami...

ouvert les lundis de 16h à 18h,
mercredis de 10h à 12h,
et vendredis de 16h à 18h